

DEMANDE DE MEMOIRE EN REPONSE

**COMMUNE DU MESNIL-RAOUL / LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ANDELLE**

**Enquête publique unique concernant la demande d'autorisation
environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau, la déclaration
d'intérêt général, la déclaration d'utilité publique des travaux et une enquête
parcellaire relative au projet d'aménagement hydraulique du sous bassin
versant de la Rue du Clos sur les communes de Mesnil-Raoul et la Neuville-
Chant-d'Oisel.**



COMMUNE DE MESNIL-RAOUL



Enquête du 17 octobre 2022 au 17 novembre 2022

ARRETE DU 08/09/2022

EP N°E2200048/76

**Ordonnance de désignation par le Tribunal administratif de ROUEN du 08 juin
2022 février 2022**

ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration d'utilité publique des travaux et une enquête parcellaire relative au projet d'aménagement hydraulique du sous bassin versant de la Rue du Clos sur les communes de Mesnil-Raoul et la Neuville-Chant-d'Oisel.

Objet de l'enquête :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle demande la réalisation d'une enquête publique unique préalable concernant la demande d'autorisation environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration d'utilité publique des travaux et une enquête parcellaire relative au projet d'aménagement hydraulique du sous bassin versant de la Rue du Clos sur les communes de Mesnil-Raoul et la Neuville-Chant-d'Oisel.

Dates des permanences en mairie :

- **Lundi 17/10/2022 de 14h à 17h à Mesnil-Raoul**
- **Jeudi 27/10/2022 de 14h à 17h à La Neuville-Chant-D'Oisel**
- **Vendredi 04/11/2022 de 9h à 12h à La Neuville-Chant-D'Oisel**
- **Jeudi 17/11/2022 de 14h à 17h à Mesnil-Raoul**

Les communes concernées par cette enquête sont :

MESNIL-RAOUL ET LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

L'enquête publique, objet de ce rapport, a été fixée sur la période du 17 octobre 2022 au 17 novembre 2022.

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU DEMANDEUR.....	4
2.	PRESENTATION DU DOSSIER.....	5
3.	LES OBSERVATIONS	6

1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

Le dossier d'enquête a été déposé par :

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle (SYMA)

18 route de la Capelle

76780 CROISY-SUR-ANDELLE

02 35 23 52 57

Interlocuteur concernant le dossier : M. Anthony VANDEWIELE.

Mail : avandewiele@bv-andelle.fr

Personne rencontrée pour la préparation : M. Anthony VANDEWIELE

Personne rencontrée pour la présentation des observations : M. Sébastien LELOUP

Le syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle est la structure assurant la gestion du grand cycle de l'eau sur le territoire hydrographique de l'Andelle pris par l'arrêté de création du 3 avril 2017 modifié par l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2020 portant sur l'extension du périmètre du SYMA.

Cette structure est issue de la fusion de deux structures : le Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien des Bassins Versants de l'Andelle et du Crevon (SYMAC) sur la partie Seino-marine du bassin versant et le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Andelle (SIBA) sur sa partie Euroise.



2. PRESENTATION DU DOSSIER

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle souhaite lancer la réalisation du programme de travaux sur les sous bassins versants de la rue du Clos afin de :

- Lutter contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des terres ;
- Lutter contre les phénomènes d'inondation qui affectent l'ensemble des communes riveraines et les vallées ;
- Préserver la qualité de la ressource en eau par la maîtrise des ruissellements ;
- Améliorer la qualité des milieux aquatiques par la diminution des flux hydrauliques et de limons sur la rivière.

Les enjeux du projet sont multiples, et concernent notamment la protection :

- des biens et des personnes ;
- de la ressource en eau (exploitée et exploitable) ;
- et des milieux aquatiques.

Sur l'ensemble du sous-bassin versant de la rue du Clos, les secteurs les plus sensibles sont :

- Inondation de la voirie ;
- Inondation de plusieurs habitations.



La mise en place d'un ensemble cohérent d'aménagements hydrauliques sur le sous bassin versant de la rue du Clos, composé d'un ouvrage structurant et ses travaux connexes, a pour vocation de compenser les désordres (inondations et érosion), liés à l'évolution de l'aménagement du territoire ces dernières décennies.

Les travaux sur le bassin versant vont donc globalement consister en :

- la création de retenues d'eau temporaire dans le bassin versant sous forme de zone inondable.
- la réalisation de travaux connexes, de moindre ampleur mais qui conditionnent tout autant que l'ouvrage structurant la réussite du projet, c'est-à-dire la résolution des dysfonctionnements recensés.

En première approche et en termes hydrauliques, le présent programme permettra de gérer intégralement les ruissellements sur plus de 54 ha, pour un volume global tamponné de l'ordre de 3.050 m³, pour un montant total d'environ 100.000 €HT (hors maîtrise d'œuvre et études annexes).

3. LES OBSERVATIONS

Registre MESNIL-RAOUL :

8 visites,
8 observations annotées au registre.
2 documents annexés au registre
1 courriel

Observation 1 : M. HOULBERT – Propriétaire du terrain soumis à l'enquête
M. Houibert est favorable au projet mais il précise qu'en complément il faudrait rendre fonctionnel les fossés de l'autre côté de la route pour permettre une meilleure évacuation des eaux et éviter le retour vers la rue du Clos.

Observation 2 : M. EDDE – Habitant route de Paris.
Favorable au projet mais il précise qu'en complément il faudrait rendre fonctionnel les fossés de l'autre côté de la route pour permettre une meilleure évacuation des eaux et éviter le retour vers la rue du Clos

Observation 3 : M. PETIT - Riverain.
Consultation du dossier

Observation 4 : Mme DECAUX – Habitante Rue du Clos.
Favorable au projet.

Observation 5 : Mme BAYANT.
Favorable au projet.

Observation 6 : M. JANKO A.
Favorable au projet.
Dépôt d'un document avec 12 photos – Il précise que ce projet pourra permettre d'éviter les inondations dans le quartier du Mauvais.

Observation 7 : M. LEGAY.
Favorable au projet mais il précise qu'en complément il faudrait rendre fonctionnel les fossés de l'autre côté de la route pour permettre une meilleure évacuation des eaux et éviter le retour vers la rue du Clos

Observation 8 : M. KEGELART – Habitant route de Paris.

Favorable au projet mais il précise qu'en complément il faudrait rendre fonctionnel les fossés de l'autre côté de la route pour permettre une meilleure évacuation des eaux et éviter le retour vers la rue du Clos

Registre LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL :

0 visite,

0 observation annotée au registre.

Courriel envoyé à l'adresse mail : pref-enqueteublique@seine-maritime.gouv.fr

Observation 9 : M. MESSEAN

Monsieur,

À la suite de l'enquête publique concernant le projet d'aménagements hydrauliques du "sous-bassin versant de la Rue du Clos" à Mesnil-Raoul, je me permets de vous adresser quelques observations :

1) La municipalité de Mesnil-Raoul a effectué des travaux au niveau des fossés de la route départementale 6014 pour changer les canalisations des ponts (tuyaux avec un plus grand diamètre) uniquement sur le côté gauche de la route, direction Bourg-Baudouin.

2) Les fossés, côté droit en direction de Bourg-Baudouin, ne fonctionnent pas car les canalisations en pierre blanche sont trop petites et sont obstruées par les alluvions. De plus, les citoyens n'entretiennent pas leurs ponts de fossés, qui restent bouchés.

2) La Direction des Routes a fait passer des buses sous la RD 6014 afin de diriger l'eau provenant de la Neuville Chant d'Oisel dans ces fossés (côté gauche), certes rénovés, mais submergés lors de grosses pluies d'orages par exemple.

Si des fossés ont été créés de chaque côté de cette route, c'est qu'ils ont TOUS leur utilité !!

Par conséquent, je pense qu'avant de saccager une terre agricole pour construire un bassin, il serait plus pertinent et plus écologique, de nettoyer les fossés et de réaménager les ponts (avec des nouvelles buses ?) non entretenus du côté droit de la route afin de leur redonner leur utilité.

De plus, ce bassin risque de rendre la parcelle agricole inondable et d'affaiblir voire détruire les cultures !

Cordialement,
Olivier Messean

Observation 10 : Questionnement Commissaire Enquêteur :

Beaucoup d'avis favorables sont associés à une remarque sur le fonctionnement et l'entretien des fossés. Qui est responsable de la fonctionnalité et l'entretien de ces fossés ? Existe-t-il des moyens de contrôle du fonctionnement des fossés ?

En cas de forte pluie, il existe un risque d'obstruction des buses passant sous la D6014, qu'est-il prévu pour éviter ce risque qui engendrerait un débordement sur la route.

Merci de bien vouloir me faire une réponse par observation sous un délai de 15 jours (maximum).



Le 21/11/2022

José LACHERAY